

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2021

FORMATION SAGE-FEMME - (N° 4690)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par
Mme Chapelier

ARTICLE 2

I. – Supprimer l’alinéa 4.

II. – En conséquence, après l’alinéa 6, insérer l’alinéa suivant :

« II *bis*. – Une révision des référentiels de formation des premier et deuxième cycles des études de maïeutique est mise en œuvre pour la rentrée universitaire 2023. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.